



Carrosserie - Tôlier (H/F/X)

Mobilité - Mécanique

Chef d'entreprise

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui

Vous êtes du genre allergique aux bosses, coups et autres éléments de carrosserie tordus ou enfoncés ? Vous souhaitez apprendre à redonner une beauté à ces enveloppes de ferrailles ? Alors pourquoi ne pas devenir Tôlier en carrosserie grâce à cette formation renforcée !

Le Tôlier et la Tôlière en carrosserie **réparent et remplacent les éléments du châssis et de la carrosserie** de tout type de véhicule. Pare-chocs, ailes, portières, aillons, toit, berceau, triangles, châssis... Les Tôliers **débossent, redressent, découpent, soudent tous ces éléments structurels**.



Cette formation vous apprendra à réparer et remplacer tous ces éléments :

- effectuer les contrôles, mesures, observations pour déterminer les dégâts,
- participer, avec le responsable, à la détermination des pièces à réparer / remplacer,
- repérer les défauts de géométrie des éléments mécaniques et de châssis,
- débosser et/ou remplacer des éléments de carrosserie,
- redresser et/ou remplacer des pièces de carrosseries à l'aide du banc de redressage.
- assurer l'étanchéité et la protection des éléments de carrosserie.

Les Tôliers en carrosserie respectent les consignes, les directives du constructeur et les recommandations liées au contrôle technique. Ils veillent à transmettre toutes informations utiles au responsable et propriétaire du véhicule.

Alors si vous souhaitez que votre avenir professionnel suive les courbes des plus beaux bolides, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation et y inscrire !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :



de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 500h réparties sur les années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Métier en pénurie » : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez de nombreuses possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent notamment profiter

d'une prime Incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+>) en fin de formation pour adultes,

ainsi que d'un assouplissement de certaines obligations (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#droit-assouplissement-allocation-insertion>) lié au statut de demandeur d'emploi/chômeur.

Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée dans un atelier de carrosserie

Employé / Employée dans un garage, une concession

Débouché(s) future(s) formation(s)

Carrossier - Réparateur (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/carrossier-reparateur>)

Carrosserie - Deviseur (H/F/X) (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/carrosserie-deviseur-hfx>)

Point(s) fort(s)

Métier en pénurie (nombreux emplois + prime et assouplissement pour demandeurs d'emploi) Contact client Travail en équipe ou en autonomie

Finalité

Certificat de compétences acquises en formation (CeCAF)



Aptitudes

Le tôlier en carrosserie doit savoir maîtriser toutes les techniques de réparation de la tôle et également :

Avoir des notions de mécanique et d'électronique pour comprendre le fonctionnement d'une voiture

Savoir lire des plans et des dessins techniques

Connaître les différentes techniques d'application et de séchage des peintures

Savoir utiliser l'informatique et les logiciels d'évaluation des dégâts d'un véhicule

Se tenir au courant des nouvelles technologies par des revues spécialisées et des stages de formation

Les progrès techniques font évoluer le métier. Le professionnel intervient plus rarement de façon traditionnelle (débosselage, planage, redressage puis remodelage), et se concentre sur les petits dégâts.

Programme

1ère année :

E90/4 Remettre en état des éléments isolés de carrosserie en lien avec des dégâts de niveau 1 (120h)

E90/4 Remettre en état la carrosserie d'un véhicule en lien avec des dégâts de niveau 2 (136h)

2ème année :

E90/5 Remettre en état la structure/le châssis d'un véhicule en lien avec des dégâts de niveau 3 (72h)

Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussi l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le **3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel** et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.



S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire **formations** (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le **Centre IFAPME** (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une **formation à un "métier en pénurie"** (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques/formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité**

la **preuve de votre inscription à la formation**.



Remboursement Minerval

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME et le Gouvernement wallon, mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la construction élargi.

Pour ce métier, un **remboursement du minerval** est prévu si l'apprenant et l'apprenante remplissent les conditions d'octroi. Pour plus d'information, consultez [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval)

Conditions d'octroi :

L'auditeur doit être considéré comme "régulier" au moment de l'agrément : au moins 50 % de présences au cours entre la date de sa première présence et la date de son dernier comptage.

L'auditeur doit avoir presté au moins 30 jours sous convention de stage rémunérée entre le 1er septembre et le 15 décembre 2023.

L'auditeur doit être inscrit dans l'une des [formations adultes suivantes \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval).





Liège - Château Massart

Rue du Château Massart, 70 4000 Liège

04 229 84 00

Accueil :

Du lundi au jeudi : de 9h à 20h

Le vendredi : de 9h à 12h et par téléphone de 13h30 à 17h

Le samedi : de 9h à 12h

fce.liege@centreifapme.be

/

lhv@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Bon à savoir

Pour vous inscrire, contactez le Service IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>) le plus proche de chez vous.

Vous n'avez pas trouvé toutes les infos que vous cherchiez? Prenez contact avec nos conseiller(e)s!

